

# **être candidat**

**Marco Petrone Spagnoletti**

**La présente recherche se divise en deux parties:**

**La première partie concerne la base juridique de la présentation des candidats à l'élection présidentielle française de 2017.**

**La deuxième partie concerne les lumières et les ombres de cette compétition électorale.**

## **Première partie**

**La présentation des candidats à l'élection présidentielle (couramment appelée « parrainage » ou « signature ») est, dans la politique française, une procédure par laquelle les candidats à l'élection présidentielle sont présentés auprès du Conseil constitutionnel par des élus ; un candidat à cette élection ne peut concourir au scrutin que si un nombre suffisant d'élus l'ont présenté. Le nombre minimal étant de 500 signatures depuis 1976, les parrainages sont couramment**

**désignés par l'expression « 500 signatures ».**

**Il n'existe pas de tel système de présentations pour les autres élections.**

**Pour l'élection présidentielle de 1958, les candidats devaient être présentés par cinquante membres du collège électoral, le même que celui qui procède à l'élection.**

**En 1962, le suffrage universel direct est institué, les candidats doivent toujours recueillir des présentations, dont le nombre passe à cent. Le nombre de candidats est d'abord faible (6 en 1965 et 7 en 1969) puis atteint 12 en 1974. La loi est alors modifiée,**

**et en 1976, le nombre de présentations est porté à cinq cents. De plus, la liste des élus ayant présenté les candidats est rendue publique. Elle est publiée au *Journal officiel de la République française* au moins huit jours avant le premier tour. Si le nombre de présentations dépasse cinq cents, depuis une décision du Conseil constitutionnel de 1981, les présentations publiées sont tirées au sort.**

**En 2007, le Comité de réflexion et de proposition sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions, présidé par Édouard Balladur, propose la**

**suppression de ce dispositif au profit d'un collège d'élus, composé des parlementaires, des conseillers régionaux et généraux, des maires et des délégués des conseils municipaux. Ces derniers seraient sélectionnés en proportion de la population qu'ils représentent. L'ensemble du collège serait soumis à une obligation de vote, à bulletin secret, au chef-lieu de chaque département. Une autre solution proposée par ce comité est le parrainage citoyen. La loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 ne retient pas ces propositions. La commission sur**

**la rénovation et la déontologie de la vie publique, présidée par Lionel Jospin propose à nouveau en 2012 d'instaurer un parrainage citoyen.**

**Le 2 février 2012, Marine Le Pen, candidate du Front national à l'élection présidentielle, saisit le Conseil constitutionnel d'une question prioritaire de constitutionnalité relative à la conformité aux droits et libertés que la Constitution garantit, de la publication du nom et de la qualité des élus ayant présenté un candidat à l'élection présidentielle. Le Conseil a décidé, lors de sa séance du 21**

**février, que ces dispositions sont conformes à la Constitution.**

**Après la loi organique du 25 avril 2016 de « modernisation de diverses règles applicables à l'élection présidentielle », les élus envoient leur parrainage directement au Conseil constitutionnel. A mesure de la réception et de la validation des présentations, le Conseil constitutionnel rend publics, deux fois par semaine à partir de la publication du décret de convocation des électeurs, le nom des élus ayant parrainé un candidat.**

**Cette loi a été critiquée par les partis minoritaires qui l'ont**

**qualifiée de « verrouillage » et de « mesure anti-démocratique ».**

## **Deuxième partie**

***Lumières et ombres de la compétition électorale 2017 pour l'élection du Président de la République***

**Ce qui importe, dans la compétition électorale pour la Présidence de la République, est le rapport avec un appareil médiatique qui est, dans la plupart des cas, payé par des**



**grandes banques et des entreprises.**

**Beaucoup de ces groupes sont liés au monde américain.**

**Nous avons donc le paradoxe que le Président, que voulait le Général De Gaulle, est choisi par une modalité qui rappelle le processus électoral des États-Unis .**

**C'est un processus électoral qui récompense clairement sur le continent européen l'élite liée aux États-Unis.**

**La candidature pour le président d'une France souveraine devrait**

**signifier promouvoir le développement des secteurs d'avant-garde de l'industrie française. Ce développement serait nécessaire pour assurer à la France une plus grande mobilité sur la scène internationale.**

**Nous voyons comment dans le fait d'être candidat à la présidence de la République française, les joueurs actuels se sont montrés toujours incapables d'assumer ce rôle.**

**Marine Le Pen n'a pas eu une "armée", un "état-major" et elle**

**s'est trouvé face à un barrage érigé par la force constitutionnelle, par le « parti unique de la nation ».**

**Plusieurs éléments sont à prendre en considération pour définir les raisons qui ont conduit à la neutralisation de Madame Le Pen.**

**La victoire d'Emmanuel Macron était très probable: ce ministre du gouvernement Hollande a eu la chance d'obtenir la majorité des voix au premier tour.**

**Madame Le Pen, après la victoire au premier tour, a cherché à être**

**le candidat pour l'électorat gaulliste et pour les gauchistes « Insoumis » de Mélenchon.**

**Le chef du Front National avait soutenu une position gaulliste, eurosceptique et sociale.**

**En revanche, Mélenchon a en quelque sorte invité son électorat à l'abstention. En dépit de cela, Marine Le Pen avait expressément invité les électeurs de « La France Insoumise » à son soutien au deuxième tour contre le candidat des grandes puissances.**

**Madame Le Pen a cherché l'électorat modéré, en suggérant que le Front National est un parti successeur du « gaullisme ».**

**Cependant, la stratégie de double voie a été perdante.**

**L'hésitation montrée sur l'économie est émergée au cours du débat, perdu par Marine Le Pen, dans l'affrontement contre Macron.**

**L'erreur principale de Madame Le Pen était probablement celle de se montrer elle-même laïque. Des paroles contre le Pape ont obtenu l'effet de désorienter**

**l'électorat catholique et les électeurs traditionnels de l'UMP au second tour qui n'ont pas soutenu Marine Le Pen.**

**En outre, comme l'économiste Jaques Sapir l'a déclaré au « Figaro », la France apparaît comme une nation divisée, géographiquement, économiquement et socialement: par exemple, une différence anthropologique existe entre les électeurs de la Bretagne et les électeurs de Paris. Comme dans autres élections, les grandes villes restent mondialistes là où**

**le libéralisme économique et le bon sens des gens « civilisés » triomphent.**

**En périphérie, les « perdants de la mondialisation », la classe moyenne appauvrie, les « analphabètes » et les paysans, seraient les électeurs naturels de Marine Le Pen.**

**Il faut, pour la reconquête du pouvoir souverain étatique, une pénétration « gramscienne» dans l'appareil de coercition, dans les organismes sociaux et dans la partie productive de la France.**

**En ce qui concerne Emmanuel Macron, il savait d'être le candidat de la société multi-ethnique.**

**Est-ce que c'est une coïncidence que 92% des musulmans de France ont voté Macron? La conclusion est importante si on considère que ce chiffre correspond à 5% du total des voix, un chiffre très important pour la victoire électorale.**

**Macron était le candidat des banques et du patronat, il a eu aussi le soutien des intellectuels et des leaders d'opinion. En**



**particulier nous devons considérer la “litanie” que souvent la presse a proposé au cours de cette campagne électorale: la merveilleuse histoire d'amour entre Emmanuel et Brigitte Macron.**

**Le “Daily Mail” a parlé de la manière dont André-Louis Auzière banquier, ancien époux de Brigitte, a réagi face à la relation de celle-ci avec Emmanuel Macron.**

**Il a aussitôt quitté le domicile conjugal, rapporte le “Daily Mail”.**

**Il a également perdu les connexions, la réputation et l'argent que son mariage avec Brigitte lui offrait.**

**Ensuite, après de nombreuses années, peut-être – c'est mon avis personnel – que le "garçon" Macron a réalisé que madame Auzière, désormais "personne âgée", difficilement pourrait plus trouver jeunes comme lui et qu'elle appartenait à une famille puissante.....,**

**Probablement Monsieur Macron a été introduit dans le monde de la finance par sa femme et il est**

**devenu le ministre de l'économie dans le gouvernement Valls grâce a son épouse (pauvre économie française!).**

**Maintenant, il semble répéter le cliché de l'«histoire d'amour». Le Fillion gaulliste (pauvre De Gaulle et misérable qui a trahi sa conviction autonomiste!) et les candidats socialistes ont perdu leur réputation et ont plus de rides que Brigitte... Donc, ils sont là pour donner leur «amour», leur attention au «garçon» en politique, en espérant qu'il leur**

**permettra de faire quelques tours de plus en politique...**

**Je conclus avec une dernière considération: la politique en France est réduite à un « cloaque », elle promet de nouvelles boucheries sociales, je ne pense pas que l'on pourra en sortir par les mécanismes de la démocratie électorale si la France ne redécouvrira pas son âme révolutionnaire.**